

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 16 mai 2014

Service instructeur
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2014-5-6-6

Service consulté

**MISE EN OEUVRE D'UNE ACTION DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE
GERPLAN ET DES CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE (CTV1)
C251**

Résumé : Dans le cadre de la démarche GERPLAN, le Département est sollicité pour la mise en œuvre d'une action inscrite au programme 2013 de la communauté de communes du Pays du Ried Brun et programmée dans le contrat de territoire de vie Colmar Fecht et Ried (CTV1). Il vous est proposé de financer cette demande pour un montant de 2 092 €.

La communauté de communes du Pays du Ried Brun a souhaité dans son GERPLAN renaturer un site dégradé sur la commune d'ANDOLSHEIM.

Cette action figure dans son programme GERPLAN 2013, présenté et validé en commission thématique de l'agriculture, de l'environnement, du cadre de vie et de la montagne du 16 mai 2013.

Le montant éligible de cette action étant de 5 230,80 €, l'aide départementale serait de 2 092 € (taux d'aide de 40 %) qui seront prélevés sur le programme C251, chapitre 204, fonction 74, nature 204142.

Au regard de ces éléments, je vous propose, dans le cadre de la démarche GERPLAN d'accorder une subvention à la communauté de communes du Pays du Ried Brun pour la renaturation de ce site, dont le montant serait de 2 092 € (montant éligible de 5 230,80 €, taux d'aide de 40%) qui seront prélevés sur le programme C251, chapitre 204, fonction 74, nature 20414.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU
16 MAI 2014

**Actions GERPLAN (E)
PROGRAMME 2014**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
GPL04147	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU RIED BRUN Renaturation d'un site dégradé à Andolsheim	5 230,80	40%	2 092,00
			Total	2 092,00